**Comité** : Assemblée du NUMAD

**Question** : Permettre l’autodétermination sereine et régulée des peuples

**Auteur** : Australie

Chers présidents, honorables délégués,

Le droit des peuples autochtones à l’autodétermination est le principe fondamental inscrit à l’article 3 de la Déclaration des Nations sur les Droits des Peuples Autochtones. En Australie, le concept d’autodétermination est associé à la politique du même nom initiée en 1972 par le gouvernement Whitlam. Dans les années 1990, cette politique a été vivement critiquée pour n’avoir pas apporté les résultats escomptés en termes d’amélioration des conditions de vie des Aborigènes et Insulaires du Détroit de Torres. Il est vrai qu’après une décennie de « réconciliation pratique », le gouvernement de Kevin Rudd et son successeur, a affiché sa volonté de « réinitialiser » la relation entre le gouvernement et les peuples autochtones : les excuses officielles et soutien apporté à la Déclaration en témoignent.

Notre régime constitutionnel est une fédération d’États, qui disposent de pleins pouvoirs, et de territoires aux pouvoirs plus restreints. Cela ne fait pas 40 ans que le Territoire du Nord existe en tant que territoire ; il faisait auparavant partie de l’État d’Australie méridionale. Pendant longtemps, le Territoire du Nord a exprimé le vœu de devenir un État à part entière.

Un référendum sur cette question a lieu en octobre 1998, après un processus au cours duquel un comité de la législature du Territoire du Nord avait étudié les diverses options possibles pour devenir un État et rédigé un projet de Constitution. Celle-ci prévoyait un certain nombre de dispositions cruciales pour les peuples autochtones du Territoire, notamment une Charte des droits, des mécanismes garantissant leur accès au gouvernement, leur pleine participation et la reconnaissance de leur droit coutumier et de leurs pratiques culturelles.

Il y a, en Australie, un autre endroit où les peuples autochtones ont préservé leurs cultures traditionnelles et qui, d’un point de vue géographique, pourrait régionalement permettre une forme d’État autochtone. Il s’agit du détroit de Torres. Les Îles du détroit de Torres sont situées dans le nord du Queensland, et bordent la Papouasie Nouvelle-Guinée dans la mer du Timor. Elles représentent le « berceau » des revendications territoriales autochtones en Australie, depuis la revendication historique d’Eddie Koiki Mabo sur l’île de Mer, dans le détroit de Torres et le gouvernement fédéral australien soutient largement cette démarche.